

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

- Courtiers d'assurances

- Experts privés

- Experts de justice

- Experts d'assurances

- Gestionnaires sinistres

- Maîtres d'oeuvre

- Entreprises de BTP

- Diagnostiqueurs

- Contrôleurs techniques

Prérequis : Etre professionnel du bâtiment ou directement en relation avec les métiers du bâtiment. Connaître a minima la réglementation thermique des bâtiments en vigueur.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos

coordonnées

- Procédez au règlement

des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître les exigences réglementaires de performance énergétique des bâtiments
- Savoir intégrer les retours d'expériences connus pour sensibiliser les acteurs de la construction aux évolutions incontournables de leur métier
- Savoir faire face aux nouvelles pathologies et aux enjeux juridiques associés
- Savoir anticiper face aux évolutions réglementaires

**PROGRAMME****Rappel du contexte réglementaire**

- Les grands principes
- Les principales conséquences
- Les relations entre l'efficacité énergétique des bâtiments et les autres réglementations

Les retours d'expériences des bâtiments performants et risques de non-qualité

- Les erreurs de conception
- Les erreurs d'exécution
- Les erreurs d'utilisation ou de maintenance

Les nouvelles pathologies

- Les principaux sinistres
- Les principaux désordres et dysfonctionnements
- Les points sensibles et pathologies potentielles, par lots techniques



- Les principales difficultés par les acteurs des opérations
- La nécessité d'un renforcement des savoir-faire des entreprises
- La bonne maîtrise des risques
- La bonne gestion des interfaces aux niveaux organisationnel, technique et contractuel

Les nouveaux risques et enjeux juridiques (responsabilités, assurances...)

- La perte de performance dans le temps
- La non atteinte de performance énergétique
- Les obligations de résultats
- Les obligations de moyens
- Les nouvelles garanties et responsabilités
- Les labels et contrats de performance énergétique

Les dangers du CPE

L'actualité : tiers financement, carte vitale du bâtiment



VALIDATION

Formation agréée EFFINERGIE

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

Formation éligible aux exigences de l'**arrêté du 12 février 2016** relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : **décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires**

